



AVIS DE MISE EN CANDIDATURE

AMENDÉ

Conseil de l'École Boréale

Avis est donné par la présente pour recevoir une mise en candidature à deux (2) postes à pourvoir au sein du Conseil de l'École Boréale (Ponteix) dont le mandat est de deux (2) ans. Selon l'article 134.2(1) de la Loi sur l'éducation, ces 2 postes devront être assumés par des parents d'élèves de l'École Boréale.

Les candidatures seront reçues jusqu'à **16 h 00, le mercredi 5 octobre 2022** par courriel à election@cefsk.ca et/ou au siège social du Conseil des écoles francsaskoises (201-1440 9^{ème} Avenue Nord), pendant les heures d'ouverture du bureau à compter du **lundi 19 septembre 2022**.

Pour plus d'information ou pour obtenir un formulaire, veuillez communiquer avec Cathy Colombet au (306) 719 7482 ou Yvonne Muhabwampundu au (306) 719 7461 ou au 1 (877) 273-6661.

Dans l'éventualité d'une élection, le scrutin se déroulera le mercredi 26 octobre 2022 de 10 h 00 à 20 h 00.

Fait à Regina, le 6 septembre 2022.
Robert Therrien, directeur adjoint de scrutin

Critères pour une mise en candidature

Pour un poste de parent au sein du conseil d'école

- Être âgé d'au moins 18 ans ;
- Résider en Saskatchewan depuis au moins six mois ;
- Recevoir l'appui par écrit (signature) de trois parents d'élèves de la prématernelle à la 12e année de l'école francsaskoise ;
- Être le parent d'une ou d'un élève de la prématernelle à la 12e année inscrit.e à l'École Boréale.